



Le conseil d'administration du Parc national des Calanques a approuvé le schéma d'organisation pour les personnels de l'établissement public

Le conseil d'administration (CA) de l'établissement public du Parc national des Calanques s'est réuni lundi 29 juillet 2013, sous la présidence de son premier vice-président, M. René Olmeta.

Les membres du CA ont voté les délibérations suivantes :

- **Adoption du compte-rendu du CA du 5 juillet 2013 à l'unanimité.**
- **Adoption de la Décision Budgétaire Modificative n°1 (DM1) au budget 2013 du Parc national des Calanques à l'unanimité.**
- **Adoption du schéma d'organisation et de fonctionnement du Parc national des Calanques approuvé à l'unanimité.**

Le CA a validé la proposition de schéma d'organisation pour les personnels de l'établissement public du Parc national des Calanques

L'accompagnement au changement

Ce schéma indique les grands principes d'organisation et de fonctionnement de l'équipe du Parc national en vue de l'élaboration de l'organigramme détaillé des personnels, qui sera arrêté par le directeur.

Cette étape doit permettre de doter dès à présent l'établissement public d'un organigramme positionnant les personnels, et à passer de la logique « équipe projet » à celle d'un fonctionnement d'un établissement public en pleine compétence.

Contact presse : Laurence DELACHAUME
Tél : +33 (0)4 91 72 72 12 - Fax : +33 (0)4 91 73 23 99
laurence.delachaume@calanques-parcnational.fr

Parc national des Calanques - Bât A4 - Parc Valad - Impasse Paradou
13009 Marseille



L'organisation des services vise notamment à positionner les 12 agents des personnels du Parc national, et à transférer les 7 agents du Conservatoire d'espaces naturels (CEN PACA), en charge de la gestion de la réserve naturelle de l'archipel de Riou et du secteur de la Muraille de Chine, au sein de l'établissement public du Parc national.

Cette étape doit permettre de sécuriser la situation individuelle de chaque agent.

Les axes organisationnels

Le contexte territorial façonne le schéma prévisionnel d'organisation des personnels

Le Parc national des Calanques est l'outil d'une politique de préservation des patrimoines naturel, paysager, culturel remarquables, sur un territoire à la fois terrestre et marin, en contexte périurbain.

Ce territoire concentre des enjeux multiples, souvent exacerbés. Trois lignes de force se dégagent ainsi pour structurer son organisation :

- considérer les espaces marins et terrestres comme **un seul territoire interdépendant** ;
- permettre la bonne **coexistence** de la métropole et de l'espace naturel exceptionnel ;
- préserver une **aire marine de qualité exceptionnelle**, à l'échelle de la Méditerranée.

Organiser les services pour atteindre les objectifs de la charte :

Pour répondre aux **objectifs déclinés dans [la charte du Parc national](#)**, visant à préserver les patrimoines naturels, paysagers et culturels du territoire, l'organisation des services doit permettre d'assurer à la fois la gestion des moyens et les missions d'appui technique aux politiques publiques concernant la protection du patrimoine, mais aussi de mutualiser les fonctions supports.

L'organisation des services vise ainsi à favoriser :

- **une action de proximité** avec les habitants, les professionnels, et les usagers pour établir la confiance ;
- **la cohérence et les synergies** avec les collectivités, les services de l'Etat et les opérateurs du territoire ;
- des modalités de **coopération** mais aussi de **mutualisation** de certaines fonctions, notamment de soutien ;
- l'ambition partagée en matière de **préservation des patrimoines**.

Présentation des différents pôles :

Le Parc national des Calanques s'articule autour de services et fonctions rattachés au directeur :

- **trois secteurs** tournés vers l'action de terrain, composés de « **gardes moniteurs** », et avec des missions thématiques, ciblées sur des enjeux prégnants du territoire ;
- un service « **connaissance et information scientifique** » ;

- trois pôles au service de la « **gestion, appui aux politiques publiques et éducation** » :
 - un pôle « usages et activités »
 - un pôle « aménagement du territoire et gestion »
 - un pôle « éducation à l'environnement et culture »
- une mission **police administrative et judiciaire** ;
- un **secrétariat général** ;
- un service « **système d'information – cartographie** ».
- un service « **communication et relations presse** ».

Prochain conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunira début septembre pour procéder au vote de son président.

Pour en savoir plus sur le Parc national : <http://www.calanques-parcnational.fr/>

Rejoignez le Parc national sur Facebook : <http://www.facebook.com/ParcNationalDesCalanques>

